

COURRIER DE CONTESTATION AU PROJET DE « DEPLACEMENT » DES ELEVES DE CM2 DE L'ECOLE CHARLES PERRAULT VERS D'AUTRES ECOLES A LA RENTREE 2024

Nous, parents élus au conseil d'école, mais également parents d'élèves, sommes scandalisés par l'annonce qui vient d'être faite par le Rectorat en date du 14/02/2024, à savoir, déplacer les futurs élèves de CM2 vers 2 écoles (Coligny et St Exupéry) à la rentrée de septembre 2024.

Cette annonce fait l'effet d'une bombe, aussi bien du côté des enseignants que des parents, qu'ils soient concernés directement par leurs enfants aujourd'hui en classe de CM1, mais également par tous les parents de l'école. Cela suscite déjà de nombreuses réactions, par échanges de mails, regroupements devant l'école, face à l'incompréhension d'un tel projet.

Voici les principaux arguments que nous souhaitons exposer pour contrer ce projet :

- **Délai de mise en œuvre** : Nous sommes au mois de mars, comment peut-on imaginer changer nos enfants d'école à la rentrée prochaine et nous en informer seulement 4 mois avant la fin de l'année scolaire ?
- **Mobilité** : comment vont faire les parents pour amener leurs enfants sur d'autres quartiers de Poitiers ? La majorité des familles viennent à pieds et beaucoup rentrent déjeuner chez eux le midi. Cela aura également une incidence financière non négligeable sur le budget des familles (frais de transport et cantine), sans parler des fratries qui vont se retrouver séparées. Leur journée va également se trouver allongée, donc plus de fatigabilité.
- **Carte scolaire** : peut on réellement nous obliger à désinscrire nos enfants de notre école de secteur pour les inscrire sur école hors carte scolaire ?
- **Projet quartier / cité éducative** : des moyens importants sont mis à disposition des écoles des Couronneries pour œuvrer dans le cadre de la cité éducative, quel est le sens et la cohérence de cette démarche si nos élèves sont affectés dans d'autres quartiers ?

Nos futurs élèves de CM2 ont suivi toute leur scolarité à Charles PERRAULT, quelle cohérence à les changer d'école avant l'entrée au collège ?

- **Réseau d'éducation prioritaire** : nos élèves vont se retrouver exclus de toutes les mesures et les dispositifs spécifiques liés au REP.
- **Collège de secteur** : notre école va dépendre à la rentrée prochaine du collège du Jardin des plantes. Quelle est donc la logique pour nos élèves de les envoyer vers des écoles qui ne dépendent pas du même collège d'affectation ? (collège Ferdinand Clovis Pin).
- **ULIS** : notre école est aujourd'hui adaptée aux élèves accueillis en ULIS, ce qui n'est pas le cas par exemple à Coligny (pas d'ascenseur).
- **Bâtiment école maternelle / conservatoire** : nous nous sommes battus en 2017/2018 pour conserver le bâtiment des maternelles, sans succès. Le conservatoire s'est installé dans ce bâtiment, en nous assurant que cela serait bénéfique pour nos enfants et qu'ils pourraient bénéficier d'une classe à horaires aménagées musique, ce qui n'a jamais été réalisé ! Malgré plusieurs échanges avec la Mairie, le projet est resté sans suite.

Nos enfants n'ont pas à pallier le manque d'anticipation des politiques éducatives sur l'évolution démographique du quartier, connue de tous depuis des années, et pour laquelle les parents d'élèves avaient déjà alerté les institutions compétentes.

Déraciner les CM2 n'est pas une solution à long terme mais délétère pour la continuité éducative pour ces enfants qui ont besoin de stabilité et de repères solides. Dans un quartier où les commerces, les services, les voitures et les institutions brûlent, il faut que l'éducation soit forte.

Tous ces arguments nous amènent à refuser en bloc ce projet pour nos élèves de CM2.

Nous souhaitons être reçus par les autorités compétentes : Rectorat, Académie, Mairie, afin d'échanger sur ce projet.

Sachez enfin que nous allons nous mobiliser massivement sans tarder.

Merci de votre attention,

Les parents d'élèves et les parents élus de Charles PERRAULT

Poitiers, le 16/02/2024